

COMMANDE DE CARTE D'ACCÈS SNO

Les cartes sont émises par le Bureau des associations situé au Rez-de-chaussée de La Nautique, façade côté Bellerive.
Info par tél. au 079 606 26 36, dès 10h chaque jour.

Chaque membre des clubs UNOL, CVL, MYLC et CUST est tenu de posséder une carte de membre à son nom. Elle permettra aussi de vous légitimer auprès d'autres clubs nautiques qui offrent, très souvent par réciprocité, l'accès à leurs installations.



Cette carte, grâce sa fonction portemonnaie, permet de régler les boissons aux automates et d'accéder 24/24 au Club des navigateurs, ainsi qu'à l'ensemble des installations SNO (douche, WC-douche, locaux de maintenance, séchoir à voile, armoires, grue du CVL.). Vous pouvez obtenir un rabais-club ~~10%~~ ^{10%} sur les prix de la carte) sur les plats commandés dans les restaurants de La Nautique et consommés dans les locaux associatifs (Club des navigateurs, terrasse, Cambuse, zone de détente-terrain de pétanque.)



Pour mémoire, au Club des navigateurs, ainsi que dans l'ensemble des installations SNO, les membres peuvent se faire accompagner par leur famille directe et, occasionnellement, par des tiers ou équipiers-ères. Les jours de régates ou lors d'autres manifestations, les membres peuvent se faire accompagner selon les usages fixés par le club organisateur.



Les cartes de membre devront être commandées au moyen du formulaire présent ci-contre.



Les commandes seront adressées, par poste dans les 10 jours à l'adresse du membre accompagnées d'une facture pour: la caution CHF 40.- + CHF 10.- servant à couvrir les coûts liés à l'émission de carte. Lorsque le membre démissionne, la carte est bloquée sur demande du club concerné.



Le-la démissionnaire est tenu-e de renvoyer spontanément sa carte dans les 20 jours à la Société Nautique d'Ouchy en indiquant le numéro et le nom du titulaire d'un compte bancaire ou postal en vue du remboursement de la caution.

Sur demande, une carte supplémentaire peut être accordée pour un-e équipier-ère qui devrait accéder à une armoire ou au local de voile. Le membre est responsable de l'utilisation de ladite carte.

Les cartes perdues seront annoncées sans délai.
Prix d'une carte de remplacement: CHF 25.-

Il est aussi possible de faire poser un BoxCard sous le Couvert SNO, afin d'y ranger le badge des pontons et/ou la carte de membre. L'emplacement est facturé CHF 10.-/an pour les membres et CHF 30.-/an pour les non-membres.

Information auprès de M. Pierre Gret, Président ACNO, responsable technique SNO, Tél.: 079 368 80 12 du mardi au vendredi, en dehors des heures de repas.

NOM

PRÉNOM

MEMBRE DE UNOL CVL
 MYCL CUST

ADRESSE

NPA - VILLE

TÉLÉPHONE

MOBILE

E-MAIL



Association des Clubs
Nautiques d'Ouchy ACNO
Bureau des Associations
Chemin des Pêcheurs 7
1007 Lausanne